

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 4 mars 2011

Relevé des délibérations

Question n° 1 **Compte-rendu de la séance du Conseil municipal** **du vendredi 21 janvier 2011**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 21 janvier 2011.

Question n° 2 **Plan Local d'Urbanisme : modification simplifiée**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- valide la suppression des emplacements réservés n°2-5-6-8-30-33-34-38-40
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir

Question n° 3 **Cession d'un terrain : avenue des Carmes**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité des présents : 27 pour et 5 abstentions (Claude ROYER, Gilbert AUBRUN, Brigitte VANNIER, Michel MROZEK, Isabelle GONNET)

- décide de céder à la SARL REALTIS DEVELOPPEMENT, domiciliée à Tours, la parcelle au prix de 2.29 € HT le mètre carré soit un montant de 8 390,56 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 4 **Cession d'immeuble : site de l'abattoir**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- décide de céder l'ensemble immobilier au prix de 24 000 €
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 5
Demande de subvention : programmation culturelle 2011

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire,
à l'unanimité des présents

- à déposer une demande de subvention auprès du Conseil général du Cher
- à signer tous documents se rapportant à cette aide

Question n° 6
Demande de subvention : spectacle du cirque Bidon

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire,
à l'unanimité des présents

- à déposer une demande de subvention auprès du Conseil général du Cher
- à signer tous documents se rapportant à cette aide

Question n° 7
Tarifs 2011 : modification pour les Foires d'Orval

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des présents

- approuve les tarifs proposés
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir

Question n° 8
Compte administratif 2010 : budget principal
et budgets annexes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité des présents : 24 pour et 7 abstentions (Claude ROYER, Gilbert AUBRUN, Brigitte VANNIER, Michel MROZEK, Isabelle GONNET, Jean-Pierre CHARBONNIER, Nicole COURY)

- approuve le compte administratif 2010 du budget principal et des budgets annexes.

Question n° 9
Compte de gestion 2010

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité des présents : 30 pour et 2 abstentions (Jean-Pierre CHARBONNIER, Nicole COURY)

- approuve le compte de gestion 2010 pour chaque budget présenté.

Question n° 10
Subventions 2011 aux associations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité des présents : 30 pour et 2 abstentions (Jean-Pierre CHARBONNIER, Nicole COURY)

- attribue les subventions proposées,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions fixant les conditions d'attribution de ces subventions et tous les documents s'y rapportant.

Question n° 11
Budget primitif 2011

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité des présents : 25 pour, 5 abstentions (Claude ROYER, Gilbert AUBRUN, Brigitte VANNIER, Michel MROZEK, Isabelle GONNET) et 2 contre (Jean-Pierre CHARBONNIER, Nicole COURY)

- approuve, par chapitre, le budget primitif 2011, pour la Ville, le Camping et le Cinéma.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 h 35.

<p style="text-align: center;">Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 4 mars 2011</p>
--

Informations et débats

Question n° 1
Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du vendredi 21 janvier 2011

Question n° 2
Plan Local d'Urbanisme : modification simplifiée

Question n° 3
Cession d'un terrain : avenue des Carmes

Monsieur MROZEK s'étonne que la Ville ne réalise pas la construction pour le compte de La Poste.

Monsieur PILLOT indique que la Ville évite cet investissement et que cette opération est une bonne solution.

Monsieur DEVOUCOUX ajoute que la Ville n'a pas vocation à investir pour le compte du privé quelle que soit son statut.

Monsieur le Maire clôt le sujet en insistant sur l'essentiel : avoir la plateforme et rester prudent en ne supportant pas des investissements immobiliers au profit d'un tiers public.

Question n° 4
Cession d'immeuble : site de l'abattoir

Question n° 5
Demande de subvention : programmation culturelle 2011

Monsieur CHARBONNIER affirme que si la programmation culturelle était portée par le Contrat culturel de territoire l'aide serait de 50 000 €.

Monsieur PILLOT rappelle que la compétence est toujours celle de la Ville faute de l'aboutissement d'une étude destinée à la Communauté de communes. Dans ces conditions la Ville préfère rester réaliste en portant des actions à la mesure de son budget.

Question n° 6
Demande de subvention : spectacle du cirque Bidon

Question n° 7
Tarifs 2011 : modification pour les Foires d'Orval

Question n° 8
Compte administratif 2010 : budget principal et budgets annexes

Monsieur DEVOUCOUX procède à la lecture intégrale du rapport joint aux maquettes comptables avant d'aborder la délibération relative au vote.

Monsieur le Maire acte la qualité du travail fourni par la Commission des finances et des Services.

Monsieur AUBRUN soutient que la disparition progressive des budgets annexes entraîne un manque de lisibilité des comptes.

Monsieur le Maire indique que le fait de regrouper les comptes permet une analyse complète d'ensemble.

Monsieur AUBRUN aborde la fiscalité locale et rapporte des conclusions d'un article de presse.

Monsieur le Maire rappelle que les taux de fiscalité votés par la Ville n'ont pas augmenté depuis 2006. Monsieur VINÇON réaffirme que Saint-Amand-Montrond a une vocation sociale indéniable.

Monsieur LAINÉ confirme et ajoute que l'on fait dire aux chiffres ce que l'on veut.

Monsieur PILLOT commente la gestion de la Ville : augmentation des travaux d'investissement, stabilité des taux d'imposition, réduction de l'endettement. La population s'accroît, c'est donc le signe que les nouveaux arrivants trouvent intérêt à venir à Saint-Amand.

Monsieur CHARBONNIER précise que son groupe n'a pas de problème de lisibilité des comptes. Il estime que Saint-Amand appartient à un territoire et qu'il ne s'agit pas d'une bulle.

Monsieur PILLOT indique que la solidarité s'applique au niveau du canton et bien au-delà, il précise que la Ville porte les équipements structurants à la charge des Saint-Amandois comme le centre balnéoludique, les équipements sportifs, la bibliothèque, l'école de musique, les structures de la petite enfance, etc...).

Madame TEYSSANDIER ajoute que les ratios de logements sociaux à Saint-Amand sont largement supérieurs à ses obligations (26 % de logements sociaux contre une règle de 20 %) et que cette situation a un impact sur l'évaluation des revenus, ces locataires n'ayant que des salaires faibles ou pas d'emploi.

Monsieur le Maire confirme que la Ville s'occupe de ces personnes au plan social et cite Pépita devenue gratuite.

Monsieur CHARBONNIER dit que les maires voisins souhaitent l'élargissement des compétences de la Communauté de communes de sorte que la Ville de Saint-Amand ne supporte pas tout.

Monsieur VINÇON dit qu'il ne souhaite pas d'augmentation des impôts de la Communauté de communes, que Saint-Amand-Montrond porte 76 % du budget communautaire et qu'il souhaite préserver l'existence des communes. La question du lien entre compétence et fiscalité amène Monsieur le Maire à évoquer son projet BOISCHAUT 2020 porté avec Monsieur TROMPEAU qui couvre l'ensemble du sud du Cher et dont il parlera le moment venu.

Monsieur le Maire recentre le débat sur les comptes en s'adressant au public ainsi qu'à la presse : à Saint-Amand les dépenses de fonctionnement ont baissé d'1,51 %, il s'agit d'un effort important, les coûts sont maîtrisés en parallèle de la pression fiscale ; les charges de gestion courante ont diminué de 11,56 % ; les efforts du personnel ont permis d'améliorer le travail sans alourdir la charge financière ; en 3 ans la dette a diminué de 11 % : l'effort est colossal. En matière d'investissement le montant a augmenté de 420 000 € par rapport à 2009, cela permet de donner du travail aux entreprises du bassin d'emploi.

Question n° 9 **Compte de gestion 2010**

Question n° 10 **Subventions 2011 aux associations**

Monsieur PILLOT indique que l'attribution aux associations augmente de 7 % en 2011, répondant à une remarque de l'opposition qui relevait qu'en 2009, 7 associations bénéficiaient d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 € et qu'il en reste 4.

Madame TEYSSANDIER aborde la subvention au CCAS en expliquant qu'il ne s'agit pas d'une baisse mais d'une régularisation, car le CCAS avait dû rattraper un rappel.

Monsieur CHARBONNIER exprime son inquiétude pour les associations qui reçoivent moins de 23 000 € et demande quels sont les critères d'attribution.

Monsieur le Maire fait part de son refus de faire un saupoudrage aux associations et préfère bâtir des projets avec elles.

Monsieur PILLOT indique que l'attribution se fait au vue des comptes d'exploitation, de la nature des projets présentés et de l'utilisation concordante des fonds, les demandes sont bien évidemment étudiées.

Monsieur le Maire reprend un exemple tout récent : la presse s'est fait l'écho de l'absence de subvention envers « Les Amis du grand orgue ». Cela est faux puisque la subvention est de 1 000 € en raison des travaux qui ont été faitssur l'orgue et de projets en cours.

Monsieur PILLOT insiste sur les deux formes d'aide données aux associations : les subventions mais également les avantages en nature qui sont considérables.

Monsieur MROZEK demande pourquoi la Carrosserie Mesnier voit sa subvention diminuer.

Monsieur le Maire répond qu'elle bénéficie de mises à disposition de personnels et d'avantages avec la bibliothèque.

Monsieur PILLOT exprime le souhait de savoir quel montant d'aides est apporté par les autres structures (Conseil régional, Conseil général).

Monsieur le Maire appuie cette interrogation.

Monsieur CHARBONNIER indique qu'elle est bien subventionnée notamment par la Région au titre du contrat de saison.

Madame TEYSSANDIER aborde le financement du CASA : c'est l'intervention de Monsieur le Maire en personne qui a permis le déménagement dans les nouveaux locaux. Le loyer actuel de 6 500 € par an passera à 150 € par mois, ce qui représente une économie importante. En outre, la Ville a proposé de fournir du mobilier gratuitement.

Monsieur PILLOT propose d'observer le compte d'exploitation du CASA qui montre que beaucoup de bénévoles y travaillent mais que les charges de personnels sont elles aussi élevées : 27 000 € de charges de personnel sur 34 000 € de dépenses totales de fonctionnement.

Question n° 11 **Budget primitif 2011**

Monsieur DEVOUCOUX procède à la lecture complète du rapport joint aux maquettes comptables avant d'aborder la délibération relative au vote.

Madame GONNET demande le contenu du poste « fêtes et cérémonies ».

Monsieur DEVOUCOUX précise que le périmètre comprend toutes les cérémonies officielles, les cérémonies exceptionnelles dont les périmètres sont estimés. A ce stade, il s'agit à ce stade de prévisions.

Monsieur DEVOUCOUX estime qu'en matière de charges financières, la précaution est indispensable compte tenu de la variabilité des index d'emprunts.

Monsieur le Maire ajoute que dans un climat de tension internationale, il est préférable d'avoir un matelas de sécurité, qui permet aussi d'anticiper. Il constate que la dette a baissé de 11 % en 3 ans.

Monsieur AUBRUN s'étonne de la baisse des crédits dédiés aux fournitures scolaires.

Madame CHAMPION indique que nous bénéficions des bonnes conditions financières d'un marché qui vient d'être renouvelé tout en conservant des fournitures équivalentes.

Monsieur AUBRUN estime que le transport revient cher contrairement à ce qu'il pensait.

Monsieur DEVOUCOUX explique que le budget consacré au transport avant l'externalisation était de l'ordre de 170 000 € en comparaison avec les 210 000 € actuellement qui offrent une prestation gratuite pour tous et que, par ailleurs, la Ville dispose de 3 agents pour d'autres tâches, réalisant ainsi un gain.

Monsieur CHARBONNIER revient sur les contrats d'entretien et de maintenance et souhaite être informé des attributions de marchés.

Monsieur PILLOT rappelle que cette information est donnée, par Monsieur le Maire, à chaque fois que nécessaire, en tout début de séance du Conseil municipal conformément à la réglementation.

Monsieur le Maire ajoute que lorsqu'un prestataire est choisi, les autres ne sont pas contents ; un marché représente des contraintes, les décisions sont prises au vu des critères de choix prédéfinis et des notes obtenues.

Monsieur MROZEK regrette l'absence de nouveaux projets par anticipation de la baisse de la nouvelle fiscalité des entreprises. Selon lui, la diminution de la dette est une « mauvaise chose ».

Monsieur VINÇON réfute cette vision incohérente. Il fait valoir son optimisme, ce qu'il illustre par la section d'investissement en 2011, plus de 4 millions 435.000 euros.

Monsieur PILLOT justifie les « restes à réaliser » qui proviennent souvent de décalages causés par les entreprises. Les entreprises, VRD notamment, souffrent mais sont soutenues par les différents chantiers initiés par la Ville.

Monsieur le Maire ajoute qu'un fonds de concours sera versé à la Communauté de communes pour que le projet de la rue Bâclée avance rapidement et que cette décision, sans caractère obligatoire, n'affectera pas la fiscalité mais sera fondée sur des économies de fonctionnement.

Monsieur PILLOT confirme la nécessité d'autofinancer l'investissement à partir du fonctionnement.

Monsieur le Maire insiste sur l'impact favorable de la diminution de l'en cours de dette : 11 % en 3 ans. Rationaliser, démontrer la réactivité, améliorer le cadre de vie sont des dispositions du quotidien.

Monsieur MROZEK propose l'application de la taxe de séjour.

Monsieur PILLOT réfute cette position qui va à l'encontre de la politique du tourisme qui est développée par la Ville et d'autre part rapporterait peu.

Madame DENQUIN précise que la Ville ne répond pas aux critères de mise en place d'une telle taxe.

En marge de la fin de séance, Monsieur le Maire accorde la prise de parole demandée par Messieurs CHARBONNIER et AUBRUN à l'ouverture de la séance alors que le sujet n'a pas trait à l'ordre du jour du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 h35.